

FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE R 486 - PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES Catégories A et B

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article R4323-55 du code du travail



Formation INTER ou INTRA



Répondre aux obligations légales du code du travail.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel utilisant les PEMP de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.
Cette formation concourt à la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable de respecter ses limites de compétence.
- Être capable d'appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique.
- Être capable d'effectuer les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et de rendre compte des anomalies et difficultés.
- Être capable d'effectuer l'examen d'adaptation.
- Être capable de mettre en œuvre la Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes pour effectuer des tâches à des emplacements variés.

PUBLIC :

Toutes personnes ayant à conduire des PEMP.

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : Article R. 4323-55 du code du travail.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

PRÉ REQUIS :

Aptitude médicale validée par le médecin du travail

DURÉE :

Selon l'expérience des stagiaires et la/les catégorie(s) choisie(s).

EFFECTIFS :

Effectif minimum : 1 stagiaire
Effectif maximum : 10 stagiaires

ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires liés aux engins de manutention.
Article R. 4323-55 du Code du Travail R 486 de la CNAMTS



FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE R 486 - PLATEFORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES Catégories A et B

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article R4323-55 du code du travail



INTERVENANTS

Formateur spécialisé en conduite de PEMP.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Travaux en groupe
- Echange sur retour d'expérience
- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Tableau blanc

PROGRAMME :

PARTIE THÉORIQUE :

Introduction, définition, la réglementation
Législation, qualification du personnel utilisateur
Conformité et Vérification
Les catégories de PEMP
La technologie des PEMP
Les principaux risques liés à l'utilisation des nacelles
Utilisation/Instruction et règles de sécurité

PARTIE PRATIQUE :

Mise en place des EPI
Adéquation de l'environnement
Prise de poste de l'engin
Manœuvres avec les engins
Fin de poste

EVALUATION :

L'évaluation de la formation est réalisée à partir :
Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples
Partie Pratique : Évaluation sommative selon les préconisations de la R486

